

Stratégies environnementales provinciales et territoriales

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
Terre-Neuve-et-Labrador	Plan d'action sur les changements climatiques de 2011, <i>Charting Our Course</i>	<p>Cibles de réduction des émissions de GES fixées dans le plan énergétique de 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020; • de 75 à 85 % sous le niveau de 2001 d'ici 2050. 	<p>Le plan provincial d'action sur les changements climatiques s'ajoute au grand nombre de mesures et d'engagements du gouvernement provincial en matière de développement durable. Parmi les principaux dossiers environnementaux et énergétiques, il faut noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion des déchets; • la qualité de l'air; • l'examen de la politique provinciale sur l'électricité. <p>Le premier parc éolien de la province a été annoncé en octobre 2006. L'Office of Climate Change, Energy Efficiency and Emissions Trading (CCEET) a été établi en 2009.</p> <p>Le fonds vert de Terre-Neuve-et-Labrador soutient des projets qui entraînent des réductions nettes des émissions de GES.</p> <p>Le fonds est alimenté par les gouvernements fédéral (23 millions de dollars) et provincial (2 millions de dollars).</p>
Nouvelle-Écosse	Plan d'action de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques, <i>Towards a Greener Future</i> (2009)	<ul style="list-style-type: none"> • En 2015, la province aura atteint au moins la moitié de sa cible de 2020, soit de réduire les émissions de GES de 2,5 millions de tonnes par rapport au niveau actuel. • D'ici 2020, réduire les émissions de 	<p>En vertu de la <i>Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act</i>, la province doit réduire ses émissions de GES d'au moins 10 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020.</p> <p>Les mesures à court terme suivantes doivent être appliquées d'ici 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plafonnement des émissions de GES de Nova Scotia Power Inc. (NSPI) d'ici 2010; • mise en œuvre de la norme de 2013 sur l'énergie renouvelable, qui obligera NSPI à recourir à de nouvelles sources d'énergie renouvelable avant la fin de l'année; • obligation, pour NSPI, de permettre une plus grande utilisation des compteurs bidirectionnels (facturation nette), ce qui sera bénéfique

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
		<p>GES d'au moins 10 % sous le niveau de 1990.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2050, réduire les émissions de GES dans une proportion allant jusqu'à 80 % sous le niveau actuel, selon les données scientifiques les plus à jour qui font consensus sur les réductions nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • pour les petits producteurs d'énergie propre; • début de la mise à niveau du réseau de transport électrique de la Nouvelle-Écosse afin de favoriser l'utilisation de l'énergie renouvelable; • amélioration de l'efficacité énergétique des maisons et des autres bâtiments neufs ou plus vieux; • conversion au gaz naturel; • nouvelles politiques sur les transports. <p>Les mesures à moyen terme suivantes doivent être appliquées d'ici 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plafonnement des émissions de GES de NSPI d'ici 2015 et 2020; • mise à niveau du réseau de transport électrique pour renforcer les connexions avec les provinces voisines; • au moins 25 % de l'électricité de la province provenant de sources d'énergie renouvelable d'ici 2020; • importation possible d'énergie propre d'autres provinces; • recours aux nouvelles technologies, notamment pour capter le carbone produit par les centrales au charbon avant qu'il soit libéré dans l'atmosphère sous forme de GES; • réduction des GES provenant d'autres sources d'énergie. <p>La cible de 2020 exigera des réductions d'au moins 5 Mt par année.</p> <p>Le plan d'action sur les changements climatiques contient 68 mesures qui s'articulent autour de 8 axes : énergie plus propre, efficacité énergétique, énergie renouvelable, transports, qualité de l'air, leadership gouvernemental, engagement et éducation du public, et adaptation aux effets des changements climatiques. Il s'agit, entre autres, des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un administrateur indépendant responsable du programme d'efficacité électrique établi par le Utility and Review Board, et s'engager à améliorer de 20 %, d'ici 2020, l'efficacité énergétique globale de la province par rapport au niveau de 2008; exiger

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>l'utilisation de toilettes à débit restreint et permettre l'emploi de technologies sèches et la réutilisation des eaux grises au 1^{er} janvier 2009, conformément à la <i>Nova Scotia Building Code Act</i>; mise en application de règlements plus stricts sur l'efficacité énergétique des électroménagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner l'intégration régionale du réseau électrique, appelée la « Green Grid Initiative », afin de diversifier les sources d'énergie; exiger une plus grande utilisation de l'énergie renouvelable après 2013; élaborer des règlements qui permettent une plus grande utilisation des compteurs bidirectionnels après 2009. • Mettre en place une stratégie sur le transport durable; élaborer, d'ici 2009, une politique interdisant la marche au ralenti pour les véhicules gouvernementaux et les véhicules des fonctionnaires utilisés pour le travail; lancer un projet pilote d'incitatifs sur l'usage d'équipement qui améliore l'efficacité énergétique des parcs de camions lourds et l'utilisation de véhicules légers efficaces dans les flottes commerciales, comme les voitures de taxi. • Gérer la qualité de l'air dans la province à l'aide d'une approche fondée sur le bassin atmosphérique, et examiner l'impact total des émissions produites dans la province et ailleurs; fixer des limites de plus en plus contraignantes concernant le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, la matière particulaire, l'ozone et le mercure. • Exiger que tous les nouveaux immeubles appartenant au gouvernement satisfassent à la norme d'argent LEED après 2008, qu'ils respectent la norme d'or LEED ou une norme équivalente après 2010, et qu'ils soient carboneutres après 2020; réduire de 30 %, d'ici 2020, la consommation d'énergie totale des immeubles gouvernementaux construits avant 2001.
Île-du-Prince-Édouard	L'Île-du-Prince-Édouard et les changements climatiques : une	Membre du « Plan d'action 2001 sur le climat » des	Le gouvernement provincial a adopté une approche sectorielle et mettra en place des plans d'action axés sur sept domaines prioritaires.

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
	stratégie pour réduire les effets du réchauffement climatique (2008)	<p>gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Le plan établit une cible de réduction des émissions pour la région.</p> <p>Réduire les émissions de GES de 10 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Efficacité énergétique et économie d'énergie <ul style="list-style-type: none"> • Adopter de nouvelles normes sur l'efficacité énergétique et mettre en œuvre des codes et des pratiques qui permettent d'uniformiser les normes sur l'efficacité énergétique des bâtiments. 2. Énergie renouvelable <ul style="list-style-type: none"> • S'engager à produire 500 MW d'énergie éolienne dans la province. • Soutenir l'installation de systèmes de chauffage à petite échelle fonctionnant à l'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire ou géothermique, dans les bâtiments résidentiels et commerciaux, au moyen de subventions, de prêts, d'allégements fiscaux et d'autres incitatifs financiers. • Éliminer les barrières réglementaires qui nuisent au développement durable des installations alimentées au biocombustible et au biogaz, et améliorer les codes applicables à cet égard; montrer l'utilité des technologies de la biomasse et du biogaz dans les installations et les bâtiments publics; promouvoir l'installation et l'utilisation de systèmes de chauffage à la biomasse dans les bâtiments résidentiels et commerciaux et à l'échelle communautaire, au moyen de prêts, d'allégements fiscaux et d'autres incitatifs financiers. 3. Transports <ul style="list-style-type: none"> • Travailler à l'adoption de normes sur les émissions des véhicules. • Offrir un incitatif fiscal à l'achat de véhicules répondant aux « normes les plus élevées sur l'économie de carburant ». • Examiner la possibilité de rendre obligatoires les essais de contrôle des émissions des véhicules. 4. Agriculture <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des incitatifs grâce auxquels les propriétaires intéressés peuvent soustraire leurs terres marginales à la production agricole et participer à un programme de reboisement de ces terres en adhérant à un plan de gestion approuvé. Les terres reboisées seront désignées comme des terres écosensibles et jugées hors des limites des biens fonciers.

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le recours à la culture sans travail du sol, aux plantes de couverture, à de meilleurs systèmes d'emmagasinage du fumier et aux systèmes de gestion des nutriments, et évaluer dans quelle mesure ces pratiques aident à réduire les GES du secteur agricole. <p>5. Adaptation et résilience</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un groupe de travail interministériel chargé de déterminer et de gérer les risques actuels et prévus ayant un rapport avec le climat. • Appuyer un examen des politiques actuelles sur l'utilisation et l'aménagement des terres, et favoriser les projets d'aménagement durable des terres, c'est-à-dire ceux qui maximisent l'efficacité énergétique et qui réduisent les émissions de GES. • Dans les évaluations des impacts environnementaux, tenir compte des résultats relatifs aux changements climatiques. <p>6. Éducation et sensibilisation du public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et maintenir un site Web sur les changements climatiques, où l'on trouvera de l'information sur les initiatives et les programmes gouvernementaux destinés au public. • Aider les collectivités à produire un inventaire des émissions de GES, et proposer des ressources qui indiquent les mesures que les collectivités peuvent prendre pour réduire les émissions et se préparer aux changements climatiques. • Créer un centre de stratégies sur les changements climatiques dont le travail s'harmonisera avec les initiatives fédérales et régionales. Il collaborera aussi avec le Collège Holland, l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, d'autres établissements d'enseignement, les municipalités, des organisations professionnelles et techniques, d'autres autorités et des organisations non gouvernementales afin d'élaborer, par le biais d'activités transdisciplinaires, des moyens durables et coordonnés pour réagir aux changements climatiques. <p>7. Le gouvernement montre l'exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> • À compter de 2009, le gouvernement provincial produira un rapport annuel sur les changements climatiques, dans lequel il décrira les

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>progrès réalisés dans la réduction des émissions de GES à l'échelle provinciale et gouvernementale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter des normes énergétiques et environnementales élevées qui s'appliqueront aux bâtiments qui sont financés par les deniers publics ou que les pouvoirs publics possèdent ou louent. • Établir un fonds d'investissement dans les technologies énergétiques destiné aux ministères et aux agences du gouvernement. • Adopter une politique d'approvisionnement écologique qui privilégie les produits qui protègent et améliorent la santé et la sécurité publiques, qui réduisent la pollution, minimisent les déchets, maximisent l'emploi de matières biologiques ou recyclées, économisent l'énergie et l'eau, et réduisent la consommation ou l'évacuation des matières dangereuses. • Modifier la norme sur l'efficacité énergétique des transports afin d'exiger que tous les véhicules légers neufs utilisés par le gouvernement soient 80 % plus écoénergétiques que les autres véhicules de leur catégorie. Les ministères devront acheter les meilleurs véhicules de leur catégorie. • Investir les revenus des projets d'énergie éolienne dans les activités du gouvernement provincial concernant les changements climatiques et les travaux de recherche connexe.
Nouveau-Brunswick	Plan d'action sur les changements climatiques 2007-2012	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de GES au niveau de 1990 d'ici 2012. • Réduction de 10 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020. 	<p>La province prévoit réduire ses émissions de GES, s'adapter aux effets des changements climatiques, encourager la formation de partenariats et amener les collectivités et les citoyens à changer graduellement leurs façons de faire.</p> <p>Le plan prévoit des mesures dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique; • les transports; • la réduction et le réacheminement des déchets; • les sources industrielles; • le gouvernement montre l'exemple;

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<ul style="list-style-type: none"> • l'adaptation aux effets des changements climatiques; • les partenariats et la communication. <p>En 2009 (dernières données disponibles), les émissions de GES produites au Nouveau-Brunswick totalisaient 18,4 Mt d'équivalent CO₂. Entre 2004 et 2009, les émissions provinciales ont diminué de 3,4 Mt (16 %). Dans les grandes industries et le secteur de la production d'électricité, elles ont chuté de 22 %.</p>
Québec	Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir (2008)	Réduire de 20 %, d'ici 2020, les émissions de GES sous le niveau de 1990.	<p>Deux objectifs principaux : la réduction ou l'évitement des émissions de GES, et l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p><i>Loi sur la qualité de l'environnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixe des limites d'émissions pour l'ensemble de la province et établit un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de GES. Les sommes perçues au moyen de ce système sont versées au Fonds vert. <p>Taxe sur le carbone perçue depuis 2007 (<i>Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redevance sur l'essence et les combustibles fossiles payée par les distributeurs de carburant. L'argent est versé au Fonds vert. • La redevance s'élève à 3,50 \$ par tonne métrique de CO₂. Le taux est ajusté annuellement en fonction du volume des ventes. Il varie selon le carburant : 0,8 cent par litre d'essence distribuée au Québec; 0,9 cent par litre de diesel; 0,96 cent par litre de mazout léger; 0,5 cent par litre de propane; et 8 \$ par tonne métrique de charbon. <p><i>Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Établit des normes réglementaires relatives aux émissions de GES des automobiles et des camions légers neufs. <p>Réglementation qui rend obligatoires l'activation de limiteur de vitesse sur tous les camions ainsi que le réglage de la vitesse maximale de ces véhicules à 105 km/h</p> <p><i>Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)</i></p> <p>Mesures de réduction ou d'évitement des émissions de GES</p>

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme de financement visant l'efficacité énergétique pour les particuliers, les industries, les institutions, les commerces et les municipalités. • Favoriser le développement et l'utilisation du transport en commun et des modes de transport alternatifs. • Mettre sur pied un programme de soutien à la pénétration de l'innovation technologique en matière d'efficacité énergétique dans le transport des marchandises. • Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics. • Mettre en œuvre un programme de formation pour les entreprises et les organismes québécois sur les différents systèmes de crédits de CO₂. • Soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration des GES. <p>Mesures relatives à l'adaptation aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des mécanismes qui permettront de prévenir et d'atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé et la sécurité publiques. • Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques, des eaux souterraines et de la qualité de l'air. • Examiner la fonte du pergélisol, les problèmes occasionnés par l'érosion des côtes et les moyens de s'adapter à ces effets des changements climatiques. • Déterminer la vulnérabilité des forêts et du secteur forestier aux changements climatiques et intégrer les effets anticipés de ces changements à la gestion forestière. • Renforcer les procédures de gestion de la qualité de l'eau et de l'air. • Appuyer le programme du consortium Ouranos, une initiative conjointe du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>d'Environnement Canada, créée en 2001 avec le soutien financier de Valorisation-Recherche Québec. Le programme est axé sur les sciences du climat, les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets.</p>
Ontario	Ontario vert : Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique (2007)	<p>Réduire les GES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 6 % sous le niveau de 1990 d'ici 2014; • de 15 % d'ici 2020; • de 80 % d'ici 2050. 	<p><i>Loi sur l'énergie verte</i> de 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoit l'abandon progressif du charbon d'ici 2014. • Établit un programme de tarifs de rachat garantis afin de promouvoir les investissements dans l'énergie propre. <p><i>Loi sur les zones de croissance</i> de 2005, <i>Loi sur le Grand Nord</i> de 2010 et <i>Loi sur le développement des technologies de l'eau</i> de 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissent le cadre législatif de protection et de conservation des ressources forestières, terrestres et aquatiques. <p>Engagements en matière d'énergie propre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 16 milliards de dollars sont investis dans des projets de production d'énergie renouvelable du secteur privé. • Le Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones appuie les collectivités autochtones qui envisagent des projets de production d'énergie propre. • Le Programme de partenariats énergétiques communautaires soutient les projets d'énergie verte financés par les collectivités. • Des incitatifs à l'économie d'énergie sont offerts aux consommateurs d'électricité et de gaz naturel. • Dans la prochaine version du <i>Code du bâtiment</i>, des normes sont proposées en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des appareils d'éclairage et de divers autres produits neufs, dont les électroménagers, et de favoriser l'économie d'énergie. <p>Engagements concernant le secteur des transports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 milliards de dollars ont été investis dans les réseaux de transport en commun de la province depuis 2003. • Le Programme de subventions aux municipalités pour la gestion de la

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>demande en transport aide les collectivités à convaincre leurs résidents d'utiliser d'autres moyens de transport que l'automobile.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme de financement des transports en commun par la taxe sur l'essence offre aux municipalités une source de financement durable et à long terme. • Le Programme d'encouragement pour les véhicules électriques prévoit des incitatifs pour l'achat ou la location d'un nouveau véhicule électrique raccordable au réseau. <p>Programme de plafond et d'échange</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Ontario collabore avec des provinces et des États nord-américains d'avant-garde afin d'établir un programme de plafond et d'échange qui lui permettra de participer au marché émergent du carbone. Il a mis en place un règlement qui amène les grands émetteurs de GES à déclarer leurs émissions ainsi que la loi nécessaire à l'établissement d'un programme de plafond et d'échange. La province continue de consulter divers intervenants, y compris l'industrie et des groupes environnementaux, et participe à des programmes régionaux d'envergure comme la Western Climate Initiative, qui formera des liens avec d'autres programmes régionaux et internationaux au fil des ans.
Manitoba	Kyoto et au-delà (2008)	Réduction de 6 % sous le niveau de 1990 d'ici 2012.	<p><i>Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Engage la province à stabiliser ses émissions au niveau de 2000 d'ici 2010. Le plan d'action du Manitoba contre les changements climatiques allie des mesures gouvernementales déjà en place, comme les programmes écoénergétiques de Manitoba Hydro, et d'autres initiatives qui permettront à la province d'atteindre et de dépasser ses cibles de réduction de 2012. • Parmi les nouvelles mesures, notons la Politique de bâtiments écologiques, qui exige que les bâtiments respectent au moins la norme d'argent LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), le

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>financement de la recherche sur l'énergie solaire et l'installation de tours de mesure du vent dans des collectivités non reliées au réseau électrique et alimentées au diesel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action sur les changements climatiques exigeait aussi d'atteindre des normes minimales d'efficacité énergétique en 2009 et de mener un projet pilote servant à déterminer s'il était faisable d'injecter du CO₂ dans les gisements de pétrole du Manitoba afin de récupérer plus de pétrole. • Le <i>Règlement sur l'utilisation du charbon en cas d'opérations d'urgence</i> a interdit, après le 31 décembre 2009, d'utiliser le charbon pour produire de l'énergie, sauf dans le cas des opérations d'urgence.
Saskatchewan		Réduction de 20 % sous le niveau de 2006 d'ici 2020.	<p>En décembre 2009, le gouvernement provincial a introduit une loi sur les changements climatiques qui établirait le cadre de travail à utiliser en vue d'atteindre la cible de réduction des émissions de GES, qui est de 20 % sous le niveau de 2006 d'ici 2020, et de favoriser l'innovation dans les technologies à faibles émissions de carbone. La loi était aussi conçue pour établir un « fonds de la Saskatchewan pour la technologie », qui sera alimenté par des sommes perçues auprès des grands émetteurs et permettra d'investir dans les technologies servant à réduire ou à minimiser les émissions, et une fondation de lutte contre les changements climatiques, qui stimule la recherche sur les technologies à faibles émissions de carbone et fait connaître ces technologies au public. Des élections provinciales ont cependant retardé l'évolution du projet de loi, qui n'a pas encore été adopté.</p> <p>Le programme Go Green prévoit diverses mesures de lutte contre les changements climatiques. On en trouvera un aperçu ci-dessous.</p> <p>Mesures destinées au secteur résidentiel (propriétaires et occupants)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une remise est offerte pour l'achat de toilettes à débit restreint. • Le programme de remise pour facturation nette favorise les modes de production d'énergie plus écologiques. • Le programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons de la

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>Saskatchewan aide les propriétaires à faire des choix qui rendent leur maison plus confortable et plus écoénergétique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme de remise pour l'efficacité énergétique des maisons neuves offre des incitatifs à la construction de maisons qui respectent les critères ENERGY STAR® ou R-2000. Ces maisons sont bâties selon la norme ÉnerGuide 80. • La Saskatchewan offre aussi un programme de prêt qui soutient financièrement les clients résidentiels et commerciaux qui décident de se doter d'un système fonctionnant à la géothermie ou à l'énergie renouvelable autoproduite. <p>Programmes destinés aux secteurs commercial et industriel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme des chaudières commerciales favorise l'utilisation de systèmes de chauffage local au gaz naturel et à haut rendement et de pompes intelligentes à vitesse variable et à haut rendement pour la construction ou la rénovation de bâtiments commerciaux. • Un programme d'incitatifs financiers est aussi offert aux propriétaires de bâtiments commerciaux qui installent ou mettent à niveau leur système de chauffage, ventilation et climatisation en utilisant des fournaies, des chaudières ou des appareils de toit qui fonctionnent au gaz naturel et qui ont un haut rendement énergétique. • Une subvention est offerte pour l'installation d'une pompe à eau alimentée à l'énergie solaire ou éolienne. • Le programme de diesel renouvelable de la Saskatchewan exige que, à partir de juillet 2012, la quantité annuelle moyenne de diesel destinée aux distributeurs de carburant devra comprendre 2 % de carburant renouvelable. <p>Programmes de recherche et développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'International Test Centre for CO₂ Capture effectue des recherches sur la séparation du dioxyde de carbone afin de développer, à partir des gaz effluents, des techniques de captage du dioxyde de carbone plus efficaces et moins coûteuses. • Le Petroleum Technology Research Centre, financé en partie par la

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>province, appuie le développement de la capacité de modélisation et d'évaluation concernant l'amélioration de la récupération du pétrole et du stockage géologique du CO₂.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Prairie Adaptation Research Centre, financé par le gouvernement provincial et d'autres partenaires, a le mandat de renforcer les connaissances et les capacités devant aider à la lutte contre les changements climatiques dans des secteurs clés, y compris les ressources en eau, les écosystèmes, la forêt, l'agriculture et l'énergie, et d'établir des pratiques d'adaptation améliorées pour ces secteurs.
Alberta	Stratégie de lutte contre les changements climatiques (2008)	<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2010 : réduire les émissions de 20 mégatonnes. D'ici 2020 : réduire les émissions de 50 mégatonnes. D'ici 2050 : réduire les émissions de 200 mégatonnes. 	<p><i>Specified Gas Emitters Regulation (Climate Change and Emissions Management Act)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Oblige les installations albertaines qui émettent plus de 100 000 tonnes de GES par année à réduire l'intensité des émissions de 12 % annuellement. Pour ce faire, les organisations réglementées ont trois options : améliorer leur fonctionnement, acheter des crédits provinciaux ou verser 15 \$ par tonne à un fonds de gestion de la lutte contre les changements climatiques et les émissions. <p><i>Renewable Fuels Standard Regulation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 2 % de biodiesel mélangés au diesel, 5 % d'éthanol mélangés à l'essence; le biocarburant doit produire 25 % moins d'émissions de GES que le combustible fossile équivalent. <p>Mise en œuvre de la capture et du stockage du carbone dans tous les secteurs industriels</p> <ul style="list-style-type: none"> Cette technologie permettra de réduire de 70 % (139 mégatonnes) les émissions provinciales d'ici 2050. Le gros des réductions proviendra des activités relatives à la production des sables bitumineux. <p>Économie d'énergie et efficacité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> Les mesures de ce genre entraîneront une réduction de 12 % (24 mégatonnes) des émissions de GES. Elles comprennent des incitatifs et de l'information en matière d'efficacité énergétique ainsi

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>que des mesures aidant les municipalités et d'autres groupes à trouver des moyens de réduire les émissions, notamment grâce à l'aménagement du territoire, à l'intégration de normes d'efficacité énergétique aux codes du bâtiment résidentiel et commercial, et à des stratégies aidant les secteurs agricole et forestier à réduire leurs émissions.</p> <p>Production d'énergie verte</p> <ul style="list-style-type: none"> • La hausse des investissements dans les technologies d'énergie propre permettra de réduire les émissions de 18 % (37 mégatonnes). On atteindra cet objectif en finançant des projets qui aideront à réduire le coût de la séparation du dioxyde de carbone des autres GES, en appuyant la capture et le stockage du carbone, et en contribuant aux recherches sur les nouveaux processus d'extraction des sables bitumineux qui utilisent moins d'énergie et d'eau et qui génèrent moins de bassins de résidus. • Le fonds de gestion de la lutte contre les changements climatiques et les émissions permettra de mettre l'accent sur l'essai et la mise en application de nouvelles technologies d'énergie propre.
Colombie-Britannique	Plan d'action sur le climat (2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 33 % sous le niveau de 2007 d'ici 2020. • Réduction de 80 % sous le niveau de 2007 d'ici 2050. <p>Cibles provisoires de réduction des émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 % d'ici 2012; • 18 % d'ici 2016, conformément à la 	<p><i>Greenhouse Gas Reductions Targets Act</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Établit des cibles provinciales de réduction des GES. <p><i>Greenhouse Gas Reduction (Cap and Trade) Act</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Permet de mettre en œuvre un système de plafond et d'échange conjointement avec des partenaires régionaux. <p><i>Greenhouse Gas Reduction (Vehicle Emissions Standards) Act</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Permet d'adopter des normes sur les émissions des véhicules qui rendront les automobiles plus écoénergétiques. <p><i>Greenhouse Gas Reduction (Emissions Standards) Statutes Amendment Act</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réglemente les gaz d'enfouissement. <p><i>2008 Utilities Commission Amendment Act</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuie les projets de production d'énergie générant peu de carbone. <p><i>Greenhouse Gas Reduction (Renewable and Low Carbon Fuel Requirements)</i></p>

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
		cible de réduction de 33 % d'ici 2020.	<p><i>Act</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Favorise le développement de formes d'énergie renouvelable et la baisse de la teneur des carburants en carbone. <p><i>Local Government (Green Communities) Statutes Amendment Act, 2008</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Oblige les municipalités à fixer des cibles de réduction des émissions de GES et à se donner une stratégie à cet égard dans le cadre de leurs plans communautaires officiels. <p><i>Carbon Tax Act</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le montant perçu, qui était de 10 \$ par tonne d'émissions de carbone lors de l'application en 2008, augmentera de 5 \$ par année jusqu'en 2012; il s'élèvera alors à 30 \$ par tonne.
Yukon	Plan d'action du gouvernement du Yukon sur les changements climatiques (2009)	Opérations internes du gouvernement du Yukon : plafonnement des émissions de GES en 2010, réduction des émissions de 20 % d'ici 2015 et carboneutre d'ici 2020.	<p>Le plan d'action met en lumière les quatre objectifs ci-dessous.</p> <p>Faire mieux connaître et comprendre les changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre sur pied un Centre d'excellence en recherche du Yukon qui stimulera la recherche et aidera à atteindre d'autres objectifs relatifs aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne la surveillance et la recherche, l'adaptation et la réduction des émissions de GES. Établir des zones d'études sur les changements climatiques afin de soutenir l'obtention des connaissances nécessaires pour comprendre les changements climatiques et prendre les mesures qui s'imposent. Ces zones d'études seront intégrées à des réseaux de surveillance nationaux et internationaux. Élaborer divers scénarios régionaux sur les changements climatiques possibles afin d'éclairer la planification et la prise de décisions sur la gestion. Cerner de nouvelles occasions de formation et d'éducation du public. <p>Renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectuer une évaluation des risques et de la vulnérabilité des infrastructures du Yukon et déterminer les stratégies d'adaptation exigées, mesurer le risque pour les infrastructures gouvernementales

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>et établir des stratégies d'adaptation afin d'éclairer la planification.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former un inventaire de données sur le pergélisol afin de documenter les conditions géologiques passées et présentes et de déterminer d'éventuels changements aux conditions du sol, ce qui aidera à la prise de décisions éclairées. <p>Réduire les émissions de GES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire rapport sur les opérations du gouvernement du Yukon par l'entremise de « The Climate Registry », un organisme indépendant de vérification qui fournit des outils et du soutien pour le suivi des émissions de GES. Le gouvernement publiera des rapports annuels donnant des renseignements compilés sur les émissions. • Élaborer une politique sur la compensation de carbone applicable aux opérations internes. Cette politique aidera à compenser les émissions produites par les opérations gouvernementales et à devenir carboneutre, l'un des objectifs du gouvernement. Elle permettra notamment de promouvoir l'investissement dans les initiatives et les entreprises du Yukon. • La construction de bâtiments résidentiels financés par le gouvernement devra satisfaire aux normes d'efficacité énergétique GreenHome, tandis que la construction et la rénovation de bâtiments commerciaux et institutionnels financés par le gouvernement devront atteindre ou dépasser la norme d'efficacité énergétique LEED. • Mener une analyse énergétique de tous les immeubles du gouvernement du Yukon et faire les travaux écoénergétiques nécessaires. • Mettre en place des mesures incitatives qui favoriseront le transport écoénergétique. <p>Être un chef de file dans la lutte contre les changements climatiques au Yukon</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les émissions de GES susceptibles d'être produites au Yukon et collaborer avec les partenaires fédéraux pour faire en sorte que

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>les renseignements des rapports nationaux sur les GES touchant le Yukon sont justes et cohérents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixer, dans les deux ans, une cible d'émissions applicable à l'ensemble du Yukon. • Créer un secrétariat sur les changements climatiques. Il est essentiel que tous les ministères et organismes gouvernementaux travaillent ensemble pour que l'action contre les changements climatiques soit coordonnée, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de mesures ou de la communication à l'échelle régionale, nationale et internationale. Le secrétariat sera responsable de la bonne mise en œuvre des plans d'action et devra assumer un rôle de chef de file gouvernemental sur les enjeux relatifs aux changements climatiques. • Déterminer la faisabilité d'un marché yukonnais du carbone. Des systèmes d'échange de droits d'émissions de carbone ont vu le jour ici et là dans le monde, et ils créent un marché du carbone. Les mécanismes du marché pourraient ouvrir de nouveaux débouchés. Ce projet permettra d'examiner ces débouchés et de faire une recommandation sur la voie à suivre. • Tenir compte de l'enjeu des changements climatiques dans la prise de décisions gouvernementales. • Créer un forum communautaire qui appuiera l'action contre les changements climatiques. Un grand nombre de particuliers et d'organisations publiques et privées du Yukon participent à cette cause. En facilitant la collaboration entre les organisations et la formation de partenariats entre les parties concernées, on aidera le Yukon à réaliser un travail coordonné dans le dossier des changements climatiques. Compte tenu de la petite population du territoire, l'efficacité du travail passe par la collaboration.
Territoires du Nord-Ouest	Stratégie sur les gaz à effet de serre des Territoires du	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation des émissions au niveau de 2005 (1 500 Kt) d'ici 	<p>Objectifs du secteur de l'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2015, améliorer de 10 % l'intensité des émissions émanant de la production d'électricité.

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
	<p>Nord-Ouest, 2011-2015 (2011).</p> <p>Rapports concernant la stratégie : <i>An Exploration into the Impact of Carbon Pricing in the NWT</i> et <i>Assessing Emission Reductions from Potential Climate Policies in the NWT</i>.</p>	<p>2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation des hausses d'émissions à 66 % au dessus du niveau de 2005 (2 500 Kt) d'ici 2020. • Retour au niveau de 2005 (1 500 Kt) d'ici 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2015, accroître de 12 mégawatts la production d'énergie renouvelable. <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre une stratégie sur l'hydroélectricité qui aidera le gouvernement territorial et la société d'Hydro des Territoires du Nord-Ouest à exploiter le potentiel du territoire, qui dépasse les 11 000 MW. • Améliorer l'efficacité des systèmes actuels de production d'électricité et examiner le système de facturation nette en place (permet aux services publics des T.N.-O. de payer leurs clients qui alimentent le réseau électrique en énergie renouvelable). Explorer diverses options de développement des sources d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, géothermique, biomasse). <p>Objectifs du secteur du bâtiment et de l'efficacité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2015, améliorer de 25 % l'intensité des émissions provenant des bâtiments résidentiels. • D'ici 2015, améliorer de 10 % l'intensité des émissions provenant des bâtiments commerciaux et institutionnels. • D'ici 2015, accroître de 100 % la capacité du chauffage à la biomasse dans les bâtiments résidentiels. • D'ici 2015, accroître de 100 % la capacité du chauffage à la biomasse dans les bâtiments commerciaux et institutionnels. <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remises offertes pour l'amélioration de l'efficacité énergétique; information et conseils sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable; écoÉNERGIE Rénovation – Maisons; poursuite de la mise en œuvre d'initiatives sur l'efficacité énergétique dans le domaine du logement social; document <i>Good Building Practice for Northern Facilities</i>, qui porte sur les exigences et les directives particulières applicables à la conception des bâtiments dans le Nord; et collaboration avec les localités de Fort Providence, Tulita, Norman Wells et Aklavik pour l'installation de systèmes de chauffage

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>de l'eau à l'énergie solaire dans leurs piscines publiques.</p> <p>Objectifs du secteur des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification communautaire énergétique • Chauffage urbain • Production alimentaire locale <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner et évaluer les plans communautaires énergétiques afin de déterminer la consommation d'énergie et le panier d'énergies de la collectivité et de trouver des façons de rendre la consommation d'énergie plus durable; poursuivre la conception d'un projet sur la chaleur résiduelle visant deux nouveaux bâtiments; explorer la possibilité d'augmenter la chaleur disponible dans le système de Fort McPherson grâce à une chaudière à biomasse; continuer de collaborer avec les collectivités pour développer la production alimentaire locale, notamment par le biais du programme alimentaire à petite échelle et du programme agroalimentaire du Nord. <p>Objectifs du secteur de l'industrie</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2015, améliorer de 10 % l'intensité des émissions provenant de l'industrie du Nord. • D'ici 2015, les nouveaux projets industriels auront une capacité de production d'énergie renouvelable qui satisfera 10 % de leurs besoins totaux en énergie. <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terminer l'analyse de rentabilité et les études d'évaluation environnementale qui doivent étayer le soutien qu'apportera le gouvernement territorial à l'énergie renouvelable (hydroélectrique, éolienne, solaire, géothermique). • Favoriser l'investissement privé dans l'énergie renouvelable. <p>Objectifs du secteur des transports</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2015, améliorer de 10 % l'intensité des émissions provenant du transport des passagers.

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2015, accroître de 5 % l'utilisation de carburants renouvelables par les véhicules de transport des passagers. <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer de mettre en œuvre les initiatives sur l'économie d'énergie dans le secteur des transports, comme l'initiative <i>Green Light</i>, qui témoigne de l'engagement du ministère des Transports à l'égard de l'environnement. • Mettre en œuvre la proposition nationale concernant l'utilisation d'essence contenant 5 % de carburant renouvelable dans le transport personnel. • Appliquer la norme nationale proposée concernant les émissions des véhicules de tourisme (modèles 2012 à 2016). <p>Tarifification du carbone dans les Territoires du Nord-Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer diverses options concernant la tarification du carbone afin de faire progresser la production d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, sans faire augmenter le coût de la vie dans les T.N.-O. Évaluer les initiatives régionales de plafond et d'échange et les répercussions causées par la participation des T.N.-O. à l'échange de compensations et de crédits d'émissions au sein d'un marché plus grand.
Nunavut	Stratégie du Nunavut sur les changements climatiques (2003)	<p>Objectifs jusqu'en 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler et réduire les émissions de GES. • Cerner et surveiller les effets des changements climatiques. • Élaborer des stratégies d'adaptation. 	<p>Mesures</p> <p>Accroître la sensibilisation et les connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut absolument sensibiliser et éduquer le public pour que celui-ci comprenne ce que signifient les changements climatiques et pour l'amener à prendre les mesures nécessaires. <p>Voir à ce que le gouvernement donne l'exemple</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement peut avoir une influence positive en montrant la gamme de pratiques nouvelles et existantes qui aident à réduire les émissions.

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>Inciter tous les secteurs de la société à agir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir, auprès des secteurs économiques non gouvernementaux, la prise de mesures contre les changements climatiques. <p>Promouvoir le développement et l'innovation technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver de nouveaux moyens d'approvisionnement possibles en énergie afin de réduire les importations annuelles de carburants. <p>Investir dans le savoir et asseoir des fondations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se concentrer sur l'amélioration des données, l'élargissement des observations, le développement de réseaux et le renforcement de la capacité scientifique du Nunavut. <p>Rôles et responsabilités</p> <p>En juin 2002, le gouvernement du Nunavut a attribué à ses diverses composantes des rôles précis que chacune doit jouer dans les dossiers relatifs aux changements climatiques et à l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le ministère du Développement durable a le mandat de surveiller les effets des changements climatiques sur l'environnement du Nunavut et l'élaboration de stratégies ou de documents qui mettent en lumière et décrivent les effets des changements climatiques sur le Nunavut et le Nunavummiut, et qui font le point sur la situation à cet égard; • IKUMA, le ministère des Travaux publics et des Services – Division des produits pétroliers et la Qulliq Energy Corporation ont le mandat d'examiner la consommation d'énergie, l'économie d'énergie et le développement de sources d'énergie de remplacement au Nunavut, ainsi que les projets connexes. <p>Un comité directeur composé de sous-ministres sera chargé de surveiller la mise en œuvre de la stratégie du Nunavut sur les changements climatiques et des plans d'activités connexes. Le comité sera formé, entre autres, des</p>

Province/territoire	Plan/stratégie	Objectifs	Mesures
			<p>sous-ministres responsables du Développement durable, de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales, des Travaux publics et des Services, du Logement et de la Qulliq Energy Corporation. Le sous-ministre de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales en sera le président. Le comité sera responsable de mettre en œuvre et de surveiller les mesures prévues, d'évaluer leur rendement, de produire des rapports, des plans de travail et des budgets annuels, ainsi que de dresser et de mettre à jour des plans d'activités.</p>